



CONTRACTANTS

RTE Réseau de Transport d'électricité
Immeuble WINDOW - 7C Place du Dôme
92073 Paris La Défense Cedex

XXX
XXX
XXX

Société Anonyme à directoire
et conseil de surveillance au capital de 2 132 285 690 €
Identifiant TVA : FR19444619258
Siren RTE : 444 619 258 RCS Nanterre
NAF : 401C
Représenté par : XXX
En qualité de : Directeur de la Direction Commerciale
Ci-après désigné « RTE »

Société XXX
au capital de XXX €
Identifiant TVA : FR XXX
Siren : XXX RCS XXX
NAF : XXX
Représenté par : XXX
En qualité de : XXX
Ci-après désigné « Le Titulaire »

OBJET

Contrat Effacements Indissociables de la Fourniture Conditions Particulières

Contrat à commandes Contrat à tarifs Contrat à tranches Contrat ordinaire

PRIX

Rémunération au forfait Rémunération sur prix unitaires
Caractère des prix : fermes révisables ajustables

DUREE

Les Conditions Particulières prennent effet le 1^{er} janvier 2023 et prennent fin le 31 décembre 20XX

INTERLOCUTEURS

Pour RTE

Interlocuteur : XXX

Adresse postale :

RTE Service Commercial St-Denis

22 Boulevard Finot

93200 Saint-Denis

Tél : XXX

e-mail : XXX

Pour le Titulaire

Interlocuteur : XXX

Adresse postale :

XXX

XXX

XXX

Tél : XXX

e-mail : XXX

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1. PERIMETRE CONTRACTUEL

Le Titulaire et RTE déclarent avoir pleinement connaissance des Règles du Mécanisme de Capacité, ainsi que des Conditions Générales du Contrat et de leurs Annexes disponibles sur le site de RTE (<https://www.services-rte.com/>), et des présentes Conditions Particulières.

Le Titulaire et RTE reconnaissent, en signant les présentes Conditions Particulières, les accepter sans aucune réserve et se conformer à leurs dispositions.

1.1 Objet

Les présentes Conditions Particulières précisent la Capacité d'Effacement Contractualisée mise à disposition par le Titulaire pour le Contrat, ainsi que les conditions financières associées.

1.2 Documents contractuels liant les parties

Les documents contractuels liant les Parties sont les suivants :

- les présentes Conditions Particulières ;
- les Conditions Générales et leurs annexes ;
- les Règles du Mécanisme de Capacité le cas échéant.

L'ordre de préséance est précisé dans les Conditions Générales du présent Contrat.

Ces pièces constituent l'exclusivité et l'intégralité de l'accord des Parties. Elles annulent et remplacent toutes lettres, propositions, offres et conventions antérieures portant sur le même objet.

2. CARACTERISTIQUES DE LA CAPACITE D'EFFACEMENT CONTRACTUALISEE

La Capacité d'Effacement Contractualisée est constituée des Sites de Soutirage, répondant aux critères d'éligibilité de l'article 3.2.3 des Conditions Générales, identifiés dans les Calendriers Fournisseurs listés dans l'Annexe 1 pour les Sites raccordés au RPD et déclarés auprès de RTE pour les Sites raccordés au RPT.

Les caractéristiques de la Capacité d'Effacement Contractualisée sont les suivantes :

| | | |
|--|-----------------------|---------|
| Puissance(s) selon les conditions de l'article 4 (P _{EIF}) | 2023 | (en MW) |
| | 2024 (le cas échéant) | (en MW) |

3. CONDITIONS FINANCIERES

Les conditions financières du contrat sont les suivantes :

- $FIXE_{EIF,N} = P_{EIF,N} \times (\text{Prix de Clearing } AOEIF_N - PREC_N)$ est le montant en euros du Contrat pour Différence de la Capacité d'Effacement Contractualisée lors des 20 Jours Signalés pour un niveau de baisse de consommation réalisé égal à $P_{EIF,N}$ pour chaque année du Contrat.
- Pour l'année 2023, $FIXE_{EIF,2023}$ prend la valeur de **YYY** euros.

| | |
|---------------------------------|---------|
| Prix de Clearing $AOEIF_{2023}$ | En €/MW |
|---------------------------------|---------|

Avec :

- $PREC_N$: Prix de Référence des Ecart en Capacité calculé dans le cadre du mécanisme de capacité pour chaque année N de livraison de la période de validité du présent Contrat ;
- Prix de Clearing $AOEIF_N$: critère d'interclassement de la dernière offre retenue, dont la valeur est définie à l'article 2 des Conditions Générales, inflaté selon la formule décrite à l'article 5.4 des Conditions Générales;
- $P_{EIF,N}$: Puissance telle que définie à l'article 2 des Conditions Particulières du Contrat pour l'année N.

4. ENTREE EN VIGUEUR DES PRESENTES CONDITIONS PARTICULIERES

Les présentes Conditions Particulières entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et se terminent le 31 décembre XXXX. Elles pourront le cas échéant être résiliées par anticipation, tel que prévu à l'article 8.2 des Conditions Générales.

Fait en deux (2) exemplaires originaux,

à Paris La Défense, le / /2022

Pour le Titulaire

Nom et fonction du représentant :

Signature :

Pour RTE

Nom et fonction du représentant :

Signature :

Annexe 1. IDENTIFICATION DE LA CAPACITE D'EFFACEMENT CONTRACTUALISEE

Voir fichier Excel Annexe 1 associé.

Annexe 2. IDENTIFICATION DES CONTACTS CONTRACTUELS

| | Titulaire | RTE |
|-----------------------------|---------------|--|
| Contacts Opérationnels | | rte-aoc-operationnel@rte-france.com |
| Adresse pour la facturation | | RTE Réseau de transport d'électricité LAD FACTURES TSA 50010 78457 VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX |
| Coordonnées bancaires | Domiciliation | Société Générale Paris Centre ENT 1 |
| | Code Banque | 30003 |
| | Code Guichet | 04170 |
| | N° Compte | 00020122549 |
| | Clé RIB | 73 |
| | IBAN | FR76 3000 3041 7000 0201 2254 973 |
| | BIC | SOGEFRPP |